

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut – Avenants aux marchés de travaux des lots 2, 4,7,13,15,22, 23

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a programmé les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut. Un appel d'offres a été lancé et 17 lots sur 20 ont été attribués pour un montant de 4 104 322,21 € HT (options incluses), puis les 3 derniers lots à l'occasion d'une seconde consultation pour un montant global de 4 232 182,70 € HT.

Des travaux supplémentaires sont à envisager dans l'escalier d'honneur et dans le corridor des premières pour fermer l'armoire ascenseur. Par ailleurs, la pose de stores à rouleaux occultants pour les corridors des 1er et 2e étages est nécessaire pour faire le noir dans ces espaces. Enfin, la reprise de la peinture des soubassements des murs de la salle de la Redoute et la peinture des dessus de porte du foyer sont à réaliser.

* * * * *

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 17 octobre 2011 portant sur la modification n° 2 de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 17 octobre 2011, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 9 du bureau communautaire du 24 octobre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 15 du bureau communautaire du 19 novembre 2012 portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 11 du bureau communautaire du 11 février 2013, portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 27 août 2013,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants, conformément au tableau ci-dessous, ainsi que toutes pièces y afférentes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 9 septembre 2013****n° 15****page 2/3**

Lot n°2 – Menuiserie Charpente Bois MENUISERIE GUERIN FRERES	<u>Marché initial :</u> Base 631 266,63 € HT Option A 19 833,00 € HT Option B 15 015,00 € HT Avenant n° 1 28 994,00 € HT Avenant n° 2 23 884,08 € HT Avenant n° 3 14 623,54 € HT Avenant n° 4 prolongation de délais Avenant n° 5 8 597,83 € HT Soit un total de 742 214,08 € HT Soit une augmentation de 11,42 %
Lot n°4 – Plâtrerie SETIM	<u>Marché initial :</u> Base 192 378,44 € HT Option 3 780,00 € HT Avenant n°1 23 761,12 € HT Avenant n° 2 prolongation de délais Avenant n°3 2 000,00 € HT Soit un total de 221 919,56 € HT Soit une augmentation de 13,13 %
Lot n°7– Electricité courants forts – courants faibles INEO	<u>Marché initial :</u> Base 248 920,30 € HT Option 8 8 402,40 € HT Avenant n°1 12 487,95 € HT Avenant n°2 9 182,36 € HT Avenant n°3 prolongation de délais Avenant n° 4 1 887,03 € HT Soit un total de 280 880,04 € HT Soit une augmentation de 9,15 %
Lot n°13 – Peinture décorative REGIS CHESNE	<u>Marché initial :</u> Base 297 725,50 € HT Avenant n°1 5 350,00 € HT Avenant n°2 6 350,00 € HT Soit un total de 309 425,50 € HT Soit une augmentation de 3,92 %

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 septembre 2013

n° 15

page 3/3

Lot n°15 – Passementerie et sièges YVES ROBERT	<u>Marché initial :</u> Base 216 248,75 € HT Option 1 9 097,00 € HT Option 2 2 700,00 € HT Avenant n° 1 1 797,00 € HT Soit un total de 229 842,75 € HT € HT Soit une augmentation de 0,79 %
Lot n°22 – Serrurerie, rangement décors ARCHAMBAULT	<u>Marché initial :</u> Base 35 340,00 € HT Avenant n°1 2 850,00 € HT Soit un total de 38 190,00 € HT Soit une augmentation de 8,06 %
Lot n°23 – Serrurerie scénique TAMBE	<u>Marché initial :</u> Base 93 410,00 € HT Option 1 1 460,00 € HT Option 3 1 600,00 € HT Option 6 2 000,00 € HT Avenant n° 1 4 910,00 € HT Soit un total de 103 380,00 € HT Soit une augmentation de 4,99 %

Le montant à ce jour des travaux, en tenant compte des avenants et marchés complémentaires est de 4 867 216,83 € HT. L'enveloppe prévisionnelle prévue pour ces travaux est de 4 944 736 € HT. Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.18 / 2317 / OP104 / 5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 12/09/2013 n° 5894
Publié au siège de la CAPC, le 12/09/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER